

Profil de poste d'enseignant(e) d'arts plastiques spécialisé en CPES-CAAP

– *Compétences académiques et pédagogiques, animation d'équipe, pilotage de partenariats* –

Données contextuelles spécifiques

La classe préparatoire aux études supérieures-classe d'approfondissement en arts plastiques (CPES-CAAP) est implantée au lycée Colbert à Reims, où il existe également un enseignement de spécialité en arts plastiques.

Ses locaux sont cependant situés dans le collège éponyme, classé en REP+, très proche, car issu de la partition de la cité scolaire initiale. Composante de l'offre de formation du lycée, la CPES-CAAP veille donc également à son intégration dans l'environnement du collège, à y créer des liens pédagogiques et culturels.

La CPES-CAAP dispose d'un espace d'exposition permettant aux étudiants une mise en situation régulière de leurs pratiques et un apprentissage de la monstration à un public de la production plasticienne. Ce lieu dédié et équipé accueille ponctuellement des œuvres d'artistes invités pour contribuer à la formation des étudiants. Des œuvres issues d'institutions culturelles sont également exposées régulièrement sur la base d'un projet culturel spécifique. La rencontre avec ces œuvres est alors organisée pour l'ensemble de la communauté éducative du lycée et du collège.

Présentation de la CPES-CAAP

La CPES-CAAP a été créée en 2017. Elle s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement du lycée Colbert. Reliée à toutes les instances de concertation et de délibération qui structurent le fonctionnement et l'offre de formation du lycée, elle doit garantir de la sorte aux étudiants les meilleures conditions d'apprentissage nécessaires à leur réussite et leur bien-être.

Formation post-baccalauréat, publique et gratuite, en une année scolaire, la CPES-CAAP a pour objectif essentiel l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures artistiques. Elle est attentive au recrutement prioritaire d'étudiants éloignés socialement ou géographiquement d'un engagement vers un tel parcours d'études supérieures. Elle accueille des profils scolaires hétérogènes nécessitant régulièrement des modalités individualisées d'approfondissement ou de mise à niveau.

Au-delà d'uniquement préparer les étudiants aux recrutements sélectifs dans une grande variété de formations supérieures spécialisées, la CPES-CAAP les outille de savoirs artistiques et culturels, d'aptitudes nécessaires à leur autonomie et à leur réussite dans les études ultérieures. Elle accompagne leur projet d'orientation. Elle contribue à les ouvrir au monde de la culture et des arts.

Coordination du parcours de formation

Les visées *supra* nécessitent des partenariats internes – en équipes pédagogiques et de vie scolaire – et externes – avec des institutions culturelles ou d'enseignement supérieur –. Elles induisent une coordination efficace de ses acteurs et de son action dans diverses dimensions relevant des objectifs et de l'organisation d'une CPES-CAAP.

Cette coordination repose sur un binôme constitué :

- d'une part, du chef d'établissement, ou par délégation son adjoint, dont les statuts et les missions président à la régularité, à la fluidité et à la sécurisation du fonctionnement de la CPES-CAAP. Les particularités académiques et structurelles de cette formation nécessitent une attention et un engagement particuliers liés à la nature de ses dimensions pédagogiques (une formation préparatoire artistique post-baccalauréat) et de l'organisation des ressources humaines mobilisées (des équipes pluridisciplinaires et de vie scolaire), administratives (au-delà du lien avec les services du rectorat, celui de l'expertise de l'inspection territoriale et de l'IGESR, des conventions avec l'université au titre d'ECTS de niveau L1) et financières (régularité des allocations de moyens et des régimes de pondération, modalités liées aux partenariats de réalisation de projets, maintenance et renouvellement des matériels, recherche de ressources complémentaires, etc.) ;
- d'autre part, d'un enseignant d'arts plastiques spécialisé, dont l'expertise spécifique et le profil professionnel contribuent à l'animation d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire (collaboration et coopération entre pairs),

au pilotage de dimensions pédagogiques et organisationnelles (analyse de besoins et proposition au chef d'établissement de répartitions et de régulations de tâches, notamment liées aux recrutements des étudiants, à la mise en œuvre de projets, à l'accompagnement individualisé des étudiants, etc.), à la réflexion sur les contenus ancrés dans un cahier des charges national, à l'impulsion de partenariats induits par le projet de formation de la CPES-CAAP.

Profil spécialisé

S'agissant d'une CPES-CAAP, le poste nécessite :

Sur les plans académiques

- une expertise disciplinaire relevant de l'agrégation (un enseignant certifié peut être retenu en correspondance à ce niveau d'exigences) ;
- des compétences artistiques, culturelles et théoriques de haut niveau correspondant à l'enseignement supérieur.

Sur les plans opérationnels et psychosociaux

- des aptitudes avérées à l'animation d'équipes ainsi qu'à la conduite de projets avec des pairs ;
- une bonne connaissance des concours d'entrée et des cursus des écoles supérieures d'art ;
- une bonne connaissance de l'orientation et de la plateforme PARCOURSUP est requise.

Sur les plans culturels,

- une connaissance des institutions, des opérateurs et des acteurs liés au champ des arts, et plus spécifiquement aux arts plastiques, dans la région Grand Est.

Descriptif du poste

• Missions principales :

Sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur :

- conduit l'enseignement central de pratique plastique et de culture artistique destiné à permettre aux élèves issus de toutes filières une mise à niveau les préparant à la spécificité des formations supérieures en arts ;
- fait partager les visées et les modalités de la formation à l'ensemble de l'équipe pédagogique de la CPES-CAAP dans les instances dédiées (conseil pédagogique, conseil d'enseignement, etc.) comme dans une comitologie pouvant être spécifiquement conçue pour permettre cet objectif ;
- entretient des relations avec les écoles d'art et les universités pour une connaissance experte de leurs contenus et attentes ;
- contribue à l'impulsion des partenariats inscrits dans le projet pédagogique et le parcours de formation des étudiants ;
- co-rédige avec le chef d'établissement le bilan annuel de la CPES-CAAP.

• Activités associées :

Le professeur assure l'expertise et le copilotage de l'espace d'exposition adossé à la CPES-CAAP, dans une liaison et des projets partagés avec le collège et le pré-baccalauréat du lycée.